

Décision

Générale

colonial

Décision n° 708 MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

n° 708

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 juin 1960

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 1er juillet 1960, la démission de son emploi offerte par Mme Tissot (Juliette), secrétaire dactylographe auxiliaire en service au Ministère des Affaires Intérieures, Cercle de DJibouti. Mme Tissot, Juliette, qui réunira au 1er juillet 1960, 6 ans, 6 mois, 16 jours de services effectifs, aura droit : — à une indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à 31 jours de salaire ; — et à l'indemnité prévue à l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955.